



Votre inscription sur les listes électorales de la commune

Première étape : vérifier que vous n'êtes pas déjà inscrit sur nos listes

Avant de demander votre inscription, il est recommandé de vérifier si vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale de la commune.

Vous pouvez faire cette démarche au guichet d'accueil de la Mairie ou vous rendre sur le site www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale

Vous souhaitez vous inscrire ou nous signaler un changement d'adresse sur la commune ?

Pour vous inscrire ou pour signaler un changement d'adresse à Carnoux, vous pouvez vous rendre au guichet d'accueil de la mairie ou faire votre demande en ligne sur www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396

Vous n'avez aucune démarche à faire auprès de la commune où vous étiez précédemment inscrit : vous serez automatiquement radié de cette liste à compter de votre inscription sur la liste électorale de Carnoux.

Complétez votre demande avec les pièces justificatives suivantes

Quelle que soit votre situation :

Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans attestant de votre nationalité¹



Situation 1 : Vous êtes domicilié à Carnoux-en-Provence

- Un justificatif de domicile nominatif (noms et prénoms) de moins de 3 mois tels que :
 - facture ou attestation d'abonnement chez un fournisseur d'électricité, de gaz, d'eau
 - facture de fournisseur d'accès internet ou de téléphonie fixe
 - bulletin de paie
 - attestation d'assurance habitation (résidant)
 - contrat de bail
 - quittance de loyer (si elle n'est pas manuscrite)
 - attestation de versement de pension ou d'aide sociale
 - avis d'imposition sur le revenu

Ne sont pas admises : factures de téléphonie mobile, les pièces faisant apparaître une adresse desservie différente de votre adresse postale

Situation 2 : Vous êtes hébergé par un tiers à Carnoux-en-Provence

- Attestation sur l'honneur **de moins de 3 mois** datée et signée de cette personne indiquant qu'elle vous héberge actuellement
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité de la personne qui vous héberge
- Tout document nominatif justifiant que vous êtes hébergé à cette adresse et **daté de moins de 3 mois**

¹ Si vous ne disposez ni d'un passeport, ni d'une carte d'identité, contactez la mairie au 04.42.73.49.00

Situation 3 : Vous avez moins de 26 ans et vous vivez au domicile de vos parents qui sont eux-mêmes domiciliés à Carnoux-en-Provence

- Justificatif de votre lien de parenté (photocopie de votre livret de famille)
- Un justificatif de domicile nominatif (noms et prénoms) **de moins de 3 mois** attestant du domicile réel de vos parents à Carnoux

Situation 4 : Vous êtes propriétaire à Carnoux-en-Provence

- Vos deux derniers avis d'imposition au titre de la taxe foncière sur lesquels doivent apparaître vos noms et prénoms

Ne sont pas admis : les avis d'imposition adressés à des sociétés civiles immobilières

Situation 5 : Vous n'avez pas la nationalité française et vous résidez à Carnoux-en-Provence

- Une déclaration écrite précisant votre nationalité, votre adresse en France et attestant que vous n'êtes pas déchu de votre droit de vote dans l'Etat de l'Union européenne dont vous êtes ressortissant
- Un des justificatifs de rattachement à la commune tels que ceux prévus dans la situation 1, 3 ou 4

Situation 6 : Vous êtes gérant ou associé majoritaire ou unique d'une société redevable d'un impôt direct de la commune

- Un acte justifiant de votre qualité de gérant ou associé majoritaire ou unique au sein d'une SA, SARL, SNC, SCA ou SAS
- Une attestation sur l'honneur de la continuité de votre qualité **depuis 2 ans, datée et signée**
- Les deux derniers avis d'imposition de votre société